



Ajournement naturalisation 3 fois consécutives

Par **khaled59**, le **19/10/2014 à 13:26**

bonjour, je me permets de vous demander de m'éclaircir sur ce point précis. Afin de faire un recours ou non .

la loi peut-elle donner raison à l'administration préfecture ou ministre d'ajourner une demande de naturalisation 3 fois consécutives.

1/2007 ma 1^{er} demande a été ajournée à 1 an motif être maintenu sur le sol Français en irrégularité.

2/2011 ma 2^{em} demande a été ajourner à 2 ans pour motif ayant fait entrer votre fille de 9 ans sur le sol Français, ignorant la loi.

3/ 2014 3^{em} demande ajourner pour motif ressources essentielles constitué de la retraite et chômage de ma femme

Sachant que mes ressources ne vont pas changer étant donné que je suis en retraite et compléter par l'APSA, en fin d'expiration du délai mes ressources sont les mêmes ils ne vont pas changer donc ce n'est pas la peine de me signifier un ajournement.

je voulais savoir si la loi permet 3 ajournements consécutifs?

cordialement

Par **Me Baptiste Nicaud**, le **20/10/2014 à 01:53**

Bonjour,

La loi le permet dès lors que les motifs de refus sont fondés sur une base légale. Seule la contestation des motifs est possible.

Cordialement

Par **khaled59**, le **20/10/2014 à 11:03**

merci, pour la réponse.

Par **thiothio**, le **28/10/2014** à **17:04**

bonjour en 2012 j'avais déposé une demande de nationalité qui me fut refusé parce que ma femme n'était pas en france depuis 1 mois elle est là grace au regroupement familial j'ai pas eu une suspension mais juste un refus; en janvier je vais passer gérant dans la boite où je travaille depuis 2 ans(tns)je voudrais savoir s'il vous plait si je peux redéposer pour une naturalisation merci